



25 rue Auguste Renoir
54420 SAULXURES LES NANCY
Tel: 03 83 61 44 10
contact@nancystructure.fr



Saulxures les Nancy,
Le 27 mai 2021.

RAPPORT DE VISITE LEVEE DE PERIL

Destinataire du rapport	Ville de METZ 11 rue Teilhard De Chardin 57050 METZ
Site	8/10 rue Georges Weill 57000 METZ



Rédacteur : Thierry SCHALLMO

Affaire : 21089

SOMMAIRE

I.	PRÉAMBULE.....	3
II.	DESCRIPTIF DES BÂTIMENTS	4
III.	DESCRIPTION DES DESORDRES.....	5
IV.	DESCRIPTION DES TRAVAUX REALISES.....	5
V.	CONCLUSION	6

I. PRÉAMBULE

Notre rapport fait suite à notre visite sur site en date du 26 mai 2021 en compagnie de M.Marino et M.Barbier.

Nous avons été sollicités afin d'apporter notre expertise concernant :

- Des travaux de mise en sécurité d'un plancher d'une cave.
- Des travaux de démolition d'un mur menaçant de s'effondrer.

Le bâtiment se situe au 8/10 rue Georges Weill à Metz.



Notre étude est basée sur un diagnostic visuel.

Nous n'avons pas de plan structurel de l'existant (ferrailage), les hypothèses prises en compte sont donc à vérifier avant exécution.

II. DESCRIPTIF DES BÂTIMENTS

Le bâtiment donnant directement sur la voirie publique est un ouvrage en maçonnerie utilisé en tant qu'espace de vente.

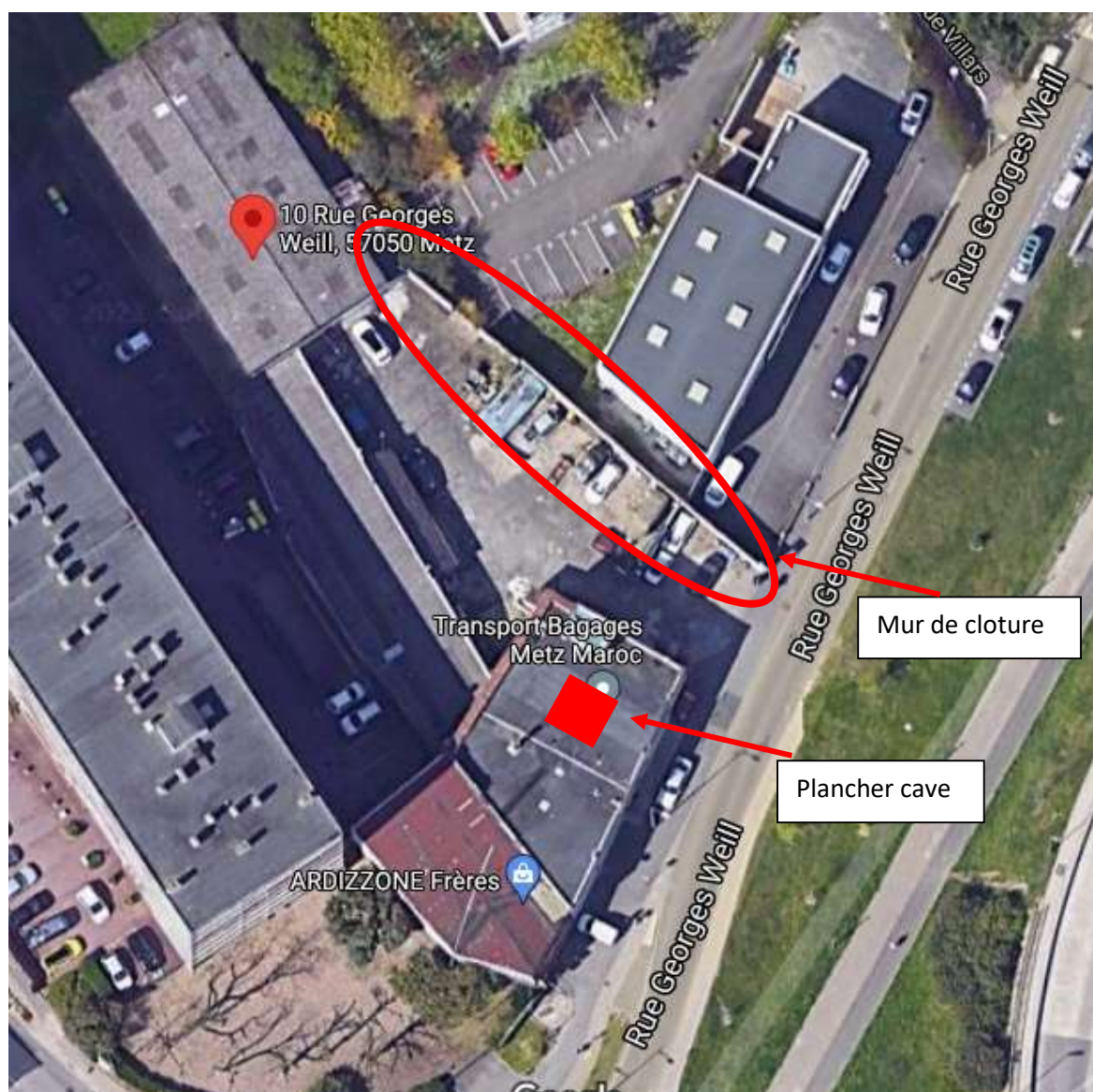
L'ensemble immobilier était utilisé comme garage automobile à une époque antérieure.

La toiture est de type toiture terrasse avec étanchéité.

L'ensemble immobilier a fait l'objet de plusieurs arrêtés de péril imminent :

- n°2020-HYG/PI-06 concernant la stabilité du plancher de la chaufferie (cave).
- n°2020-HYG/PI-04 concernant la stabilité du mur de clotûre avec l'unité foncière du 1 rue Villars.
- n°2020-HYG/PI-03 concernant la stabilité du mur de clotûre avec l'unité foncière du 12/14/16 rue Georges Weill.

Vue du dessus



III. DESCRIPTION DES DESORDRES

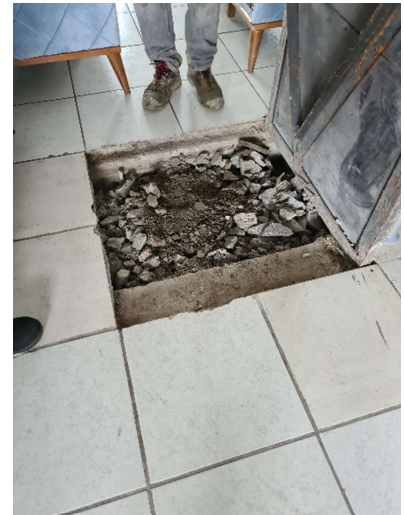
D'après le rapport de diagnostic structurel du bureau d'études BE CINQ en date du 30 octobre 2020, les désordres observés sont :

- Concernant la cave : une forte corrosion des aciers IPE support de la dalle pouvant entraîner la ruine du plancher.
- Concernant le mur mitoyen : instabilité du contreventement dû à un manque de rigidité (mur agglos de 20 d'épaisseur, construit sur mur briques de 10 cm d'épaisseur) .

IV. DESCRIPTION DES TRAVAUX REALISES

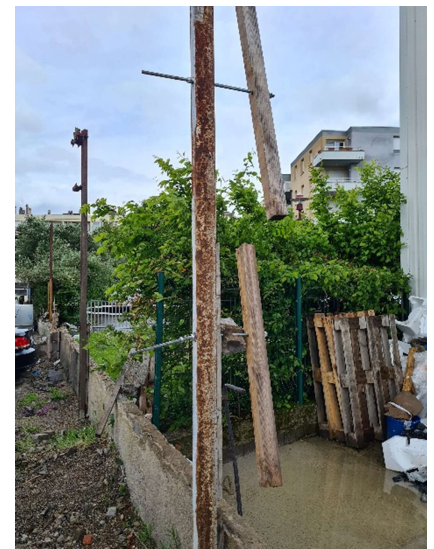
Nous avons constaté la réalisation des travaux suivants :

- CAVE : remblaiement avec briques du mur démolé.



Le dallage existant a une épaisseur de 16 cm avec armatures hautes adhérences.

MUR : démolition de la partie haute du mur.



V. CONCLUSION

D'après les travaux réalisés, nous pouvons conclure qu'il n'y a plus de risque susceptible de porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

Concernant le plancher de la cave, nous n'avons pas d'information concernant la qualité du compactage et du remplissage sous dalle. Des fissures pourraient apparaître dans le plancher sans risque d'effondrement.

Concernant le mur de clôture en brique, l'arase restante de 60 cm de présente pas de risque de ruine.

Les travaux effectués permettent de lever tout péril.

Cet état des lieux est réalisé au jour de notre visite, il conviendra de vérifier dans le temps si d'autres éléments ne viennent pas à se dégrader dans le futur.

Nous vous souhaitons bonne réception du présent rapport et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

T.SCHALLMO